

Compte rendu du CTL du 3 mars 2015

Ordre du jour

- 1-Mise en place d'un Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP)
- 2-Modification des horaires d'ouverture au public des CFP du Morbihan
- 3-Transfert de gestion des collectivités entre Lorient-Co et Hennebont
- 4-Bilan de la campagne avis et recouvrement 2014
- 5-Budget 2015
- 6-Contrôle interne 2014
- 7-Questions diverses

Après lecture des déclarations liminaires (Solidaires, CFTD, CGT), le président a ouvert la séance du CTL du 3 mars.

MISE EN PLACE DU PCRP DANS LE MORBIHAN

Présentation par la direction du futur PCRP du Morbihan, appelé à regrouper les agents des services des brigades FI et BCRP ainsi qu'une partie des agents des cellules CSP et PCE implantés sur l'ensemble des sites.

4 réunions sont prévues de mars à juin pour définir plus concrètement les bases de fonctionnement et de gestion de ce nouveau service.

Ce futur service devrait s'articuler autour de 15/20 agents et ne concernerait donc pas tous les agents des cellules CSP et PCE (les 1ers documents pouvaient le laisser penser). La direction ajustera en ETP (équivalent temps plein) les charges correspondant au contrôle des dossiers à fort enjeu. Certaines cellules CSP devraient donc perdurer.

FO DGFIP 56 se pose néanmoins la question sur l'efficacité et la pertinence de cellules CSP réduites à minima.

La mise en place fonctionnelle de ce service est prévue pour le 1 janvier 2016. FO DGFIP 56 souhaite que cette échéance soit reculée à septembre 2016, permettant ainsi aux agents de formuler leur choix dans des conditions optimum et se placer ainsi dans le cadre du mouvement de mutation général de 2016.

La direction suite aux interrogations des OS a rappelé le règle du maintien à la résidence pour les collègues ne souhaitant pas rejoindre ce service.

Plusieurs possibilités fonctionnelles sont envisagées :

- 1 seul service sur Vannes ou 2 services sur Vannes et Lorient, ou un service délocalisé sur plusieurs résidences.

La question de la formation et des compétences est aussi déterminante. Les cursus de formation sont très conséquents.

Certes, les services démarreront avec des agents disposant d'un savoir-faire, mais qu'en sera-t-il après quelques années et quelques mouvements de mutations, mouvements qui seront, maintenant, rappelons-le, défiliarisés.

Pour FO DGFIP 56, la mise en place du PCRP se doit d'être précédée d'une fiche d'impact ; nouvel outil miracle de la DGFIP pour mesurer l'impact des nouveaux projets (ou usines à gaz) sur les conditions de vie au travail des personnels. La consultation du CHS CT est également un préalable indispensable et attendu.

VOTE : FO DGFIP 56 et les autres OS ont voté à l'unanimité contre ce projet

MODIFICATIONS DES HORAIRES D OUVERTURE

Selon la circulaire DG du 22 oct 2014, les directions départementales ont la possibilité depuis le 1^{er} janvier d'aménager les horaires d'ouverture des services au public.

2 contraintes d'application hebdomadaire sont préconisées :

- une amplitude horaire de 24 hrs sur au moins 4 jours pour les sites urbains (> 10000 hab)
- une amplitude horaire de 16 hrs au moins librement répartie pour les autres sites.

FO DGFIP 56, ne peut que condamner ces nouvelles dispositions qui vont encore accentuer la destruction du service public. Mais force aussi est de constater, dans les petits postes notamment, que la diminution des horaires d'ouverture est par dé-

faut la seule solution **pour permettre la survie et un travail décent dans ces petites structures.**

FO DGFIP 56 condamne une fois encore le plan de destruction massif de la DG visant à fermer près de 850 trésoreries C4 d'ici 2 ans.

Si dans l'ensemble, la consultation dans les petits postes s'est faite correctement (mais ceux-ci avaient bien souvent antérieurement déjà fixé des modalités horaires plus adaptées).

La consultation dans les grands services et CFP est loin d'avoir suivi les préconisations prévues par la note de la direction, indiquant une consultation préalable des agents.

Nous avons assisté à la pagaille la plus grande dans le département : pseudo consultation, décisions arbitraires, ou contraires à la consultation des agents.

Le sens de la note a été mal interprété par nombre de chefs de services. Chacun prétextant un contexte particulier : absence du mercredi, jour du marché, échéances, pour trouver le bon argument et pourquoi pas marée du siècle !!

On peut s'étonner ici encore, face à temps de précipitations qu'aucune fiche d'impact ne soit produite par les chefs de service pour motiver leurs décisions.

Pour **FO DGFIP 56**, le protocole d'application de modification des horaires doit être revu, des votes doivent être organisés sur tous les sites, et l'avis des agents, respecté.

VOTE : En conséquence, FO DGFIP 56 et les autres OS ont voté contre ce projet qui devra être représenté à un prochain CTL.

Transfert de gestion des collectivités de Lorient Co vers la Trésorerie d'Hennebont.

La direction propose un rééquilibrage de charges et comptes de gestion entre la trésorerie de Lorient Collectivités et la trésorerie d'Hennebont. Transferts des communes de Gestel, Cleguer, Pont Scorff, Quéven et Caudan vers le CFP d'Hennebont.

Ce transfert de charges n'est pas négligeable pour Hennebont, qui récupère 42 % de mandats (101750 au lieu de 72000) et 28 % (31685 au lieu de 25000) de titres en plus.

FO DGFIP 56 constate que ce transfert permettra de pérenniser l'activité d'Hennebont, néanmoins pour **FO DGFIP 56**, les moyens ne suivent pas. On aurait pu espérer le transfert de 2/3 agents en accompagnant de ce transfert de charges, eh bien il en sera rien. **Pour la direction, ce transfert se fera à effectif constant ; une position inconcevable pour notre syndicat !!! Et là aussi, on peut se demander où est la fiche d'impact préalable à cette transformation. Où en est la consultation préalable du CHS CT ?**

Le transfert effectif reste flou : 1^{er} juillet 15 ? au 1^{er} septembre ?? ou au ???? Enfin quand le ministre signera l'arrêté !!

Au vu de ce dossier, trop incertain, mal préparé et restant trop flou en termes d'effectifs, FO DGFIP 56 et les autres OS se sont abstenues de voter !

BILAN DE LA CAMPAGNE 2014 ET AVIS DE RECouvreMENT

La direction nous a présenté le bilan de la campagne déclarative et de recouvrement 2014. Il fait apparaître une baisse significative (8,34%) des avis d'impositions majorables. Répercussion identique des articles en matière de recouvrement : - 23,89% pour l'IR, -11,81% pour la TH et -9,75% pour la TF.

Qu'on se rassure le Morbihan n'est pas en passe de rejoindre les départements les plus pauvres, cette baisse résulte essentiellement de l'indexation du barème et de la nouvelle réduction d'impôt sur le revenu accordé en 2014.

La masse des droits recouverts est d'ailleurs en augmentation !

Le bilan fait apparaître sur l'ensemble du réseau un tassement des flux d'accueil. Des Pics de réception restent cependant présents. Pour **FO DGFIP 56**, il est évident que les difficultés économiques des citoyens, la complexité de l'impôt, sont **la preuve constante d'un nécessaire accueil de proximité des contribuables**. L'administration n'arrive toujours pas à trouver la recette miracle " *pour désintoxiquer* " les contribuables de venir dans les CFP. Et malgré ce constat, l'entêtement à poursuivre les destructions d'emplois, lui, ne faiblit pas.

L'accueil téléphonique est d'ailleurs en hausse, preuve évidente d'une nécessaire consultation, sauf pour les trésoreries de proximité. Ironiquement, on pourrait relever qu'à une époque, où l'on supprime les trésoreries à tour de bras et où l'on restreint les périodes d'accueil, il serait étonnant de constater une augmentation

Les dysfonctionnements techniques (avis automatiquement cochés, envoi avis tardif, adresses périmées, coordonnées CPS...) déjà signalés ne semblent pas avoir trouver d'écoute cette année encore !!!

On assiste à un tassement du contentieux (certainement dû à la baisse du nombre de contribuables) mais par contre à une hausse du gracieux (3%).

En matière de recouvrement, le taux de paiement à l'échéance selon la direction n'est pas bon (94%), REC et l'informatique seraient désignés comme responsables.

L'action en recouvrement forcé fait apparaître un nombre très important des ATD bancaires ; dont le résultat est médiocre (14,5% de positif).

VOTE : ce point était pour information, non soumis au vote.

BUDGET

Le budget prévisionnel 2015 du Morbihan fait état d'un prévisionnel de **3 281 419 € en réduction de 2,48 %** et pour l'instant en baisse de 700 000 € / 2014, mais des dotations et subventions complémentaires sont attendues.

Les 4 masses budgétaires les plus importantes sont :

- les dépenses immobilières pour 1 082 164 €
- les dépenses métiers pour : 1 657 631 € (dont près d'1 million d'euros pour les dépenses d'affranchissement)
- les dépenses informatiques pour : 137 900 €
- les dépenses de fonctionnement pour : 403 724 €

VOTE : ce point était pour information, non soumis au vote

CONTROLE INTERNE 2014

Mise en place en 2014 d'un pilotage unifié des missions risques et audit afin de mieux appréhender les risques.

Ont été vues : la fiabilisation des travaux de saisie liés à des ruptures de chaîne informatique, la consolidation des comptes de l'état, la fiabilisation des comptes SPL, la maîtrise des opérations à fort enjeu budgétaire.

582 contrôles internes ont été effectués soit 97% de l'objectif

QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de FO DGFIP 56, plusieurs questions diverses ont été évoquées au CTL :

1) Précisions sur le TAGERFIP et les demandes de mutation 2015.

FO DGFIP 56 souhaitait connaître l'ampleur du mouvement de mutation (1^{er} mouvement général défiliarisé) pour 2015.

A ce jour, 139 demandes de mutations ont été déposées (41 de cadres A, 71 de cadres B, 23 de cadres C et 4 géomètre). Pour la direction, l'ampleur du mouvement est similaire à 2014.

Attendons de voir le mouvement complet incluant les intra RAN pour voir et juger les mutations 2015.

Retraites 2015 : 32 dossiers de demandes de retraites ont été déposés en ce début d'année, ce chiffre est bien sur provisoire et va évoluer en cours d'année.

FO DGFIP 56 demande à ce que soit diffusé rapidement et avant le mouvement local de mutations, les vacances d'emplois au 1^{er} septembre 2015.

2) Impact des futurs cantons sur la situation des trésoreries ?

Pour la direction l'impact sera nul, le maillage actuel du réseau n'a plus rien à voir avec les cantons actuels.

FO DGFIP 56 saura rester vigilant face à cette réponse qui ne saurait donc être un prétexte futur à la suppression de service pour les cantons recomposés.

3) Qu'en est-il de la nouvelle convention avec la Poste et ses conséquences sur les dégagements de fonds ?

La direction précise qu'en 2013, une convention départementale a été signée avec la Poste et qu'elle s'applique toujours. Une nouvelle convention nationale a été signée en 2014, elle doit être mise en œuvre dans le département en 2015. Problème : . cette convention ne prévoirait pas de dégagements dans les agences postales ou les bureaux de poste avec 1 agent. Ce qui va réduire les possibilités. La direction reconnaît donc de réelles difficultés notamment pour les postes comptables de la bande côtière.

4) Rappel de la réglementation sur les droits à congés et récupérations dans la DDFIP 56

De nombreux agents ont interpellé **FO DGFIP 56** sur les régimes totalement disparates voir fantaisistes qu'ils pouvaient exister en matière de droits à congés dans le Morbihan. Etat de fait, bien réel que nous avons pu vérifier lors des nombreuses visites de postes effectuées en 2014.

La direction précise qu'il existe **qu'une seule réglementation sur les congés** (+ récups et autorisations d'absences), elle résulte de l'harmonisation et de la fusion des 2 filières. **Elle est consultable sur Ulysse et s'applique à tous : petits postes ou grands services, filière fiscale ou gestion publique.**

Les interdictions ou interprétations exotiques n'ont pas lieu d'être. Hormis des pics de charges bien identifiés, qui n'interdisent d'ailleurs pas les congés mais seulement une attention particulière, il est tout à fait possible pour un agent de la DDFIP 56 de prendre plus de 2 semaines en été, ou de prolonger ses congés par une récupération, etc ...

La direction s'engage à faire un rappel appuyé à l'ensemble des chefs de service et adjoints.

FO DGFIP 56 restera très vigilant sur ce sujet et appuiera les agents rencontrant des problèmes pour faire valoir leurs droits.

Autres questions diverses

1) Prime d'accueil 2015

Reconduction en 2015 du dispositif. La prime d'accueil concernera les agents B et C des services d'accueil des SIP, des trésoreries, des SIE de Lorient et Vannes, affectés d'une manière permanente + les remplaçants réguliers.

Le système est exclusif, c'est soit la prime d'accueil, soit la prime de caisse. La prime maxi est de 400 €, le minimum de 50€. Elle concerne environ 70 agents dans le Morbihan.

Attention : en 2015, elle sera modulée selon les horaires d'ouverture au public !! Et oui, pas de cadeaux, un jour de moins ouvert = 20% de moins de prime d'accueil !

2) Dossiers ZUS

Actuellement 9 dossiers ont été traités sur 28 dossiers potentiels.

3) Précisions sur les EDD proposés dans le Morbihan

On peut constater que les agents du 56 comme ailleurs, n'ont plus envie de mordre à l'hameçon des EDD.

3 agents ont répondu favorablement à l'EDD sur le contrôle fiscal et 6 agents à l'EDD sur les SIP.

FO DGFIP 56 rappelle la position de la **Fédération Générale des Fonctionnaires FO** à savoir "qu'elle n'est pas favorable à un processus déconnecté de la réalité qui occulte tous les paramètres négatifs ayant dégradé la qualité de vie au travail de ces dernières années". De plus, il est interdit de évoquer la question de l'emploi et des effectifs au sein de ces EDD, sous prétexte que cette question ne relève pas de leurs attributions.

4) Réorganisation du SIP de Vannes Golfe

Visiblement la direction était mal à l'aise pour commenter la réflexion qui a lieu en ce moment sur le SIP de Vannes Golfe. Réflexion visant à passer de 3 secteurs d'assiette à 2. La direction ne reconnaît pas sa responsabilité dans cette initiative, laissant porter le chapeau à la chef de service. Une réflexion similaire est en cours dans un SIP de Lorient et suit là aussi la même logique "on vous soutient de loin, mais on vous laisse faire et si ça casse, c'est vous qui prenez".


Les agents de tous services ont pourtant exprimé fortement en janvier leur ras le bol face aux réformes incessantes, pour lesquelles on ne leur demande pas leur avis.

Le directeur, semblait pourtant avoir pris bonne note de cette revendication et plaidait pour une "réformite" à minima dans le Morbihan. Malgré les belles paroles, la réformite semble passer malheureusement en phase aigüe !

Un peu de calme ferait pourtant du bien à tout le monde notamment aux services qui auront à subir prochainement déménagements et restructurations immobilières.

Vos représentants FO DGFIP 56 au CTL du 3 mars 2015

Elus : Arlette Le Gallo, Patrick Ravache et Expert : Stéphanie Daniel

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÈL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
Fait à		
le		
(signature)		

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 02 97 68 17 46 ou mail : fo.ddfip56@finances.gouv.fr <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>